



Tel et Fax : 04-70-55-60-25
E.mail : mairielepin1@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 juillet 2015

Le conseil municipal accepte la proposition du SDE03 concernant l'extension aérienne permettant l'alimentation de la maison HEUTTE pour un montant de 1215€ que le conseil municipal a adopté après délibération.

Monsieur le Maire précise que l'adhésion des 3 communautés d'agglomérations au SDE03 impose à toutes les communes de l'Allier de délibérer. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité.

Suite à la réunion du 8 juin 2015 avec la commune de Saint Léger sur Vouzance, il a été décidé : un employé communal par commune, appel de candidature à décider dans chaque commune lorsque la date de départ de René Raquin sera connue. Il est prévu la mise en commun de matériel (gros et petit) avec convention de temps et de jours entre les deux communes avec la participation des deux nouveaux employés et mise en place d'une convention de remplacement. En 2015 : un taille haie sera commandé par Le Pin et une débroussailleuse par Saint Léger. Pour 2016, l'achat d'un tracteur 4 roues motrices : la commune de Saint Léger va demander des devis.

Suite à l'étude des devis pour le lotissement ainsi que pour la salle de motricité, plusieurs banques ont été retenues par le conseil municipal : Crédit Agricole, Crédit Mutuel Digoin, Caisse d'Epargne, La Banque Postale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'attribution du café communal à Monsieur BELOTTI qui s'installera début août prochain et précise qu'il n'y aura pas de frais notariés pour le bail du café.

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé de restituer la caution à Monsieur Pita et d'attribuer le logement à Madame Rumilly, nouvelle directrice de l'accueil de loisirs.

Le conseil municipal a décidé de changer la chambre froide puisque la présente n'a plus droit d'être en fonctionnement. Des devis seront demandés en neuf et occasion.

Monsieur le Maire a proposé que le poste de secrétaire de Mairie soit réduit de 35 heures à 28 heures hebdomadaires. Après discussion, le conseil municipal a décidé de diminuer de 10% les heures et donc de créer le poste à 31,50 heures hebdomadaires. Les candidatures seront reçues jusqu'au 7 août, date à laquelle le jury de recrutement se réunira.

Suite à l'échéance prochaine de la convention des repas à la cantine scolaire, une révision des tarifs a été prévue : tarifs chez Madame Chassot : 3.30€ par enfant et 4.02€ par adulte sont les propositions retenues pour la prochaine convention.

Concernant le budget communal, afin de régler les frais notariés, une décision modificative de 1450€ a été prise (achat terrain) et adoptée par le conseil municipal ainsi qu'une autre décision modificative afin de réduire le 002 de 1000€ et une de 960€ supplémentaires en investissement pour le lotissement des vignes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

R. BONNOT

M. BERTHIAUD

S. SAVRE

A. TIXIER

D. LAPANDRY

G. MOREAU

A. GEVAUDAN

P. JARDIN

O. PASCOT

M. TUDURY

A. DECERLE